

35 - Marchés - Autorisation de signature d'avenants

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant inférieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure adaptée ou formalisée par le Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal, par une autorisation de principe en date du 11 juin 2009, a chargé M. le Maire de signer les marchés correspondants.

Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant égal ou supérieur à 300 000 € HT et de travaux d'un montant égal ou supérieur à 5 150 000 € HT ayant fait l'objet d'une mise en concurrence selon une procédure formalisée par le Code des Marchés Publics (appels d'offres, procédures négociées, concours...), le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer les marchés correspondants soit par délibérations spécifiques, soit par délibérations générales regroupant les différents marchés annuels des directions et services.

L'autorisation de principe du 11 juin 2009 a également chargé M. le Maire de signer tous les avenants aux marchés entraînant une augmentation du montant du contrat initial inférieure à 10 %.

Pour les marchés mentionnés ci-dessus, des avenants doivent être établis afin de prendre en compte des prestations supplémentaires non prévues initialement, mais répondant totalement à l'objet de ces marchés.

Le tableau ci-après récapitule les avenants entraînant une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %.

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
<p>Direction Voirie et Déplacements</p> <p>Renforcement et requalification du pont Charles de Gaulle</p> <p>Avenant n° 2 : Modification des quantités initiales et introduction de prix supplémentaires pour permettre un aménagement différent des superstructures dans un objectif de sécurité</p>	<p>EIFFAGE TP 42003 Saint-Etienne Cedex 1</p>	<p>Montant initial du marché : 1 485 721,19 € TTC + Avenant n° 1 : + 132 158,61 € TTC</p>	<p>+ 86 242,40 € TTC</p>	<p>06/07/2012</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
<p>Département Architecture et Bâtiments</p> <p>Réhabilitation de l'école maternelle Champagne</p> <p>Lot 3 : Chape Avenant n° 2 : Modification de la tranche conditionnelle 2 : scission de la tranche en 2. Annule et remplace l'avenant présenté au Conseil Municipal du 5 juillet 2012</p> <p>Travaux de déconstruction d'une station de lavage et d'une station de carburant</p> <p>Avenant n° 1 : Travaux supplémentaires suite à sujétions techniques imprévues résultant de la découverte par le titulaire d'amiante supplémentaire non repéré lors du rapport de contrôle technique</p>	<p>PREVITALI 25480 Ecole-Valentin</p> <p>PB DEMOLITION 25870 Devecey</p>	<p>Montant initial du marché : 27 879,00 € TTC + Avenant n° 1 : + 2 698,46 € TTC</p> <p>8 850 € HT</p>	<p>+ 1 108,69 € TTC</p> <p>+ 3 650 € HT</p>	<p>/</p> <p>/</p>
<p>Direction des Musées du Centre</p> <p>Restauration d'œuvres d'art - Stabilisation matérielle des peintures avant leur transfert dans le cadre du chantier des collections lié à la rénovation du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon</p> <p>Avenant n° 1 : Restauration supplémentaire pour 66 œuvres en vue d'une exposition hors les murs en Allemagne</p>	<p>Groupement VIBERT / Atelier RENAISSANCE 51100 Reims</p>	<p>89 800 € HT</p>	<p>+ 9 580 € HT</p>	<p>/</p>

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché (Nom - code postal localité)	Montant initial du marché + montant du ou des avenant(s) précédent(s) (en précisant HT ou TTC)	Montant de l'avenant en précisant HT ou TTC	Date de la CAO pour les avenants > 5 % (uniquement pour les marchés passés selon une procédure formalisée)
<p>Direction Grands Travaux</p> <p>Protection du centre-ville de Besançon contre les crues - Actualisation de l'étude de dangers, de l'étude hydraulique et du dossier loi sur l'eau</p> <p>Avenant n° 1 : Modélisation de 2 scénarii de défaillance supplémentaires et réalisation de prestations complémentaires visant à définir les aménagements permettant la fermeture des points d'entrée d'eau résiduels situés au droit des ponts Denfert Rochereau et République</p>	<p>PROLOG INGENIERIE 75010 Paris</p>	<p>35 072,70 € TTC</p>	<p>+ 7 026,50 € TTC</p>	<p>/</p>

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les avenants ci-dessus.

«**M. LE MAIRE** : Il n'y a pas de remarques ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2012.